

Aide à l'embauche des chômeurs âgés

Le postulat No 298 de M. Serge Vifian, intitulé « Créer des incitations à l'embauche des chômeurs de longue durée », a été accepté par le Parlement le 8.12.2010. Il demandait d'introduire un système d'incitation à l'embauche par une contribution financière de l'Etat aux employeurs.

Bien que ce postulat ne visait pas une classe d'âge particulière, il faut bien reconnaître que souvent les chômeurs âgés subissent de longue période de chômage. Les charges sociales peuvent représenter un obstacle à l'embauche d'une personne âgée de plus de 55 ans.

Le canton de Fribourg a introduit le 1.12.2012 une mesure afin de favoriser l'embauche des personnes âgées de 55 ans et plus. Cette mesure appelée « 55+ » permet de réduire les coûts des charges relatives à la prévoyance professionnelle en prenant en charge totalement ou partiellement les cotisations épargne LPP de l'employeur.

L'Etat de Fribourg participe aux parts des cotisations épargne en matière de prévoyance professionnelle pour un maximum de CHF 500.- par mois et par personne engagée, et ce pendant une période de 18 mois pour les demandeurs d'emploi âgés de 55 à 59 ans, de 24 mois pour les demandeurs d'emploi âgés de 60 ans et plus.

Les conditions d'octroi sont strictes. L'entreprise doit avoir son siège ou une succursale dans le canton de Fribourg, elle doit établir un contrat de travail pour une durée indéterminée et offrir un salaire conforme aux usages professionnels et locaux, qui tiennent compte de l'expérience de la personne engagée.

La personne engagée doit être inscrite au chômage depuis 6 mois au moins, avoir 55 ans révolus et être domiciliée dans le canton de Fribourg.

Nous chargeons le Gouvernement d'introduire une mesure du type 55+ dans le Jura, sur le modèle du canton de Fribourg.

Delémont, le 25 avril 2012

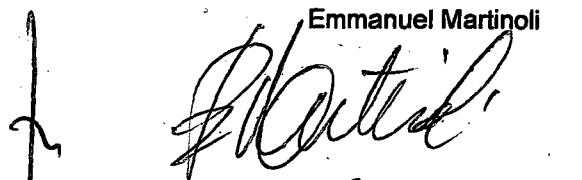
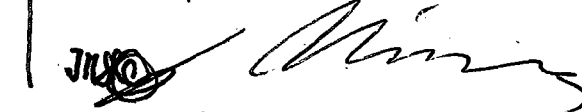
Pour le groupe CS-POP et Verts

Emmanuel Martinoli


V. Thurnt



J.-P. Mohr
F. H.


Emmanuel Martinoli

J. H. H. H.

G. Hennequin